



## La chasse du renard : des prélèvements à adapter

Au printemps 2017, le collectif d'associations Renard Grand Est a sollicité Monsieur le Préfet concernant la problématique de la chasse au renard l'été. En parallèle, depuis plusieurs années, les populations de campagnol sont de plus en plus conséquentes dans les parcelles agricoles selon les secteurs.

Pour répondre à ces problématiques, la Direction Départementale des Territoires a créé un groupe de travail « renard » auprès de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Ce groupe de travail a rédigé une note commune de recommandations à destination de tous les territoires de chasse pour prendre conscience de la nécessité de mettre en place une gestion adaptée de cette espèce pour cette saison.

## **GÉNÉRALITÉS SUR LE RENARD**

### **Un carnivore généraliste et opportuniste à l'habitat extrêmement varié**

Le renard roux est un mammifère carnivore de la famille des canidés comme le chien, le chacal ou le loup. Il est présent dans tout l'hémisphère nord et on le trouve dans toute l'Europe, excepté en Islande et en Crète. Sa présence dans toute la France métropolitaine – y compris en Corse – est avérée, depuis le littoral et jusqu'à des altitudes d'environ 2500 mètres.

Il colonise des milieux très divers, de la plaine à la montagne en passant par la forêt, et vit aussi bien dans les zones rurales qu'à proximité des centres urbains allant même jusqu'à fréquenter des grandes métropoles comme Paris et Lyon. Même s'il préfère les régions de bocage et même s'il affectionne tout particulièrement les taillis, les haies et les boqueteaux entourés de prairies, il a su, du fait de sa plasticité, s'adapter et profiter avantageusement de la civilisation humaine et des modifications des milieux qu'elle génère. Les densités de renards varient fortement selon les régions et les milieux.

Principalement nocturne, le renard est un prédateur généraliste où les micromammifères, notamment les campagnols apparaissent le plus souvent dans son régime alimentaire. Il consomme également des invertébrés (insectes, lombrics), des fruits, des déchets domestiques, voire des carcasses d'animaux.

Ainsi, le renard adapte son régime alimentaire à la disponibilité en proies du milieu. S'il trouve une ressource alimentaire abondante pendant les phases de pullulation des campagnols, en revanche il opérera un report de prédation sur d'autres espèces de proies lors des phases de faible densité en campagnols. Le renard va adapter son taux de prédation en fonction de l'abondance de petits rongeurs et on parle de réponse de type fonctionnelle ou comportementale aux fluctuations de ses proies principales (les micro-mammifères). Ainsi, le renard ne dépend d'aucune proie en particulier, les variations d'effectifs des populations de renards sont amorties et les densités sont relativement stables, même en cas de chute de l'abondance d'une proie (contrairement aux prédateurs spécialistes, comme l'hermine ou la belette). L'impact de la prédation sur la population proie dépend donc en premier lieu de l'abondance de la proie.



## Une dynamique des populations très réactive

Les renards atteignent la maturité sexuelle vers 10 mois, élèvent une portée par an de 3 à 7 petits, généralement 4 ou 5 et ont une durée de vie assez longue. L'unité de base de la population semble être le couple mais les relations entre les deux partenaires, ainsi qu'avec la portée, sont plus ou moins étroites et permanentes. La période du rut a lieu entre décembre et février en France. La gestation dure 53 jours et les naissances interviennent à partir de la mi-mars et jusqu'en mai. Les jeunes renards sont totalement dépendants de la nourriture fournie par les renards adultes au printemps et en été. À cette époque de l'année, notamment pour l'élevage de leur progéniture, les renards adultes accroissent les captures de rongeurs. Ils participent ainsi, avec les autres prédateurs, à limiter les populations de campagnols qui peuvent par endroit créer des dégâts dans les cultures.

Le sevrage du renard est progressif et commence à l'âge de 3 semaines pour s'achever à 9 semaines, quand les jeunes pèsent environ 1,5 kg et ont acquis leur fourrure d'adulte. Après 5 mois, les renardeaux commencent à devenir autonomes, la dispersion commence en août- septembre.

Le renard figure dans l'arrêté ministériel du 26 juin 1987, fixant la liste des espèces de gibier chassable en France. Il peut donc être chassé à tir, à courre ou par vénerie sous terre et, suivant les types de chasse autorisés (affût, approche, battue, vénerie), il peut être prélevé dès le 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 31 mars.

Pour prévenir des dommages importants à certaines activités humaines et en application de l'article R.427-6 du code de l'environnement, il peut également être classé espèce « susceptibles d'occasionner des dégâts » par arrêté ministériel et faire l'objet, par conséquence, de prélèvements supplémentaires soit par tir, soit par piégeage.

Enfin, le renard est une des espèces sauvages qui paye un lourd tribut en ce qui concerne la mortalité routière par écrasement et collision.

Une récente enquête nationale de l'ONCFS sur les données de suivi par indice kilométrique (Ruelle et al. 2015) a permis de montrer la stabilité moyenne des populations de renards en France. Autrement dit, le renard est une espèce abondamment prélevée (chasse, piégeage, mortalité routière) mais dont les populations n'ont pas connu de baisse (ou de hausse) très importante au cours des 2 dernières décennies. Ces résultats sont bien entendu de niveau national et localement, des fluctuations existent très certainement. Ceci s'explique d'une part par la grande capacité d'adaptation de l'espèce à des environnements variés et par sa dynamique de population.

Une autre étude conduite en Ile-et-Vilaine et dans l'Aube (Lieury et al., 2015) a démontré que les populations de renards pouvaient s'avérer très « résistantes » aux prélèvements ; c'est-à-dire que des prélèvements importants (au-delà des pratiques habituelles sur ces territoires) n'entraînent pas forcément de baisses importantes et durables des populations, probablement du fait de l'installation et /ou l'immigration de jeunes de l'année. Cette étude confirme donc que la réalisation de prélèvements importants n'est pas toujours efficace pour tenter de diminuer la population.

Il convient également de citer le cas du canton de Genève, où le renard est protégé depuis plus de 40 ans. L'effectif de la population de renard n'a pas pour autant « explosé » et l'animal ne pose pas de problèmes. Plus près de nous, le renard n'est plus prélevé au Luxembourg depuis 3 années. Là encore la population ne semble pas augmenter.

Enfin, dans l'agglomération de Strasbourg le renard n'est plus chassé dans les forêts périurbaines. En cas de problème même dans l'agglomération de Strasbourg, le renard peut ponctuellement être régulé notamment par le piégeage.

## Un prédateur au rôle controversé...

Des opinions contradictoires et parfois passionnées sont émises sur la nécessité de réduire ou non les populations de renards, en raison notamment des dégâts qu'il commet et des maladies qu'il peut véhiculer. Ces maladies sont notamment la rage vulpine, l'échinococcose alvéolaire, la gale sarcoptique, ou encore la maladie de Lyme :

- concernant la rage vulpine, la France est indemne depuis 2001 grâce à la vaccination des renards mise en place à partir de la fin des années 80.

- l'échinococcose alvéolaire semble progresser, surtout dans l'Est de la France et dans le Massif central. Dans l'état actuel des connaissances, l'efficacité du contrôle des populations de renards pour diminuer les risques pour l'homme n'est pas démontrée. En effet, le territoire reste contaminé du fait de la résistance du parasite dans le milieu extérieur et de la présence de rongeurs, hôtes intermédiaires indispensables au cycle de la maladie.

- depuis 3-4 ans, les renards atteints par la gale sarcoptique sont rencontrés plus fréquemment. Cette maladie se propage par contact physique entre congénères. La gale sarcoptique est différente de la gale humaine. Elle peut provoquer, chez l'homme, quelques réactions allergiques, mais sans gravité. Pour les animaux domestiques, un vermifuge préventif reste la principale précaution. Bien que la transmission s'effectue par contact direct d'animaux infectés, rien ne permet de prouver que le tir de l'espèce influence une baisse de la maladie. Aussi, il ne semble donc pas nécessaire d'opérer à ce titre des prélèvements spécifiques.

- concernant la maladie de Lyme, des études récentes (Levi et al., 2012, Hofmeester et al., 2017) tendent également à démontrer que le renard pourrait jouer un rôle important dans l'épidémiologie de la maladie de Lyme de par son activité de prédation sur le réservoir de micromammifères porteurs du germe pathogène réduisant ainsi le risque de transmission.

L'impact du renard sur la faune sauvage a fait l'objet de nombreuses études avec des résultats contrastés en fonction du contexte et en raison de la complexité des études sur les relations prédateurs-proies.

Cet impact peut être important sur certains paramètres de la dynamique des populations de proies comme la survie juvénile (lièvres, perdrix) mais l'impact semble moins net sur les densités de reproducteurs sauf pour des populations de proies isolées et peu abondantes (galliformes par exemple) et/ou en cas d'absence de ressources alternatives. Il n'existe pas de règles générales permettant de prédire à coup sûr que tel ou tel prédateur ou communauté de prédateurs a un effet sur les effectifs d'une proie donnée dans une situation donnée et chaque situation particulière doit être examinée en détail. Aucune méthodologie simple à mettre en œuvre ne peut être proposée pour quantifier précisément l'influence de l'une ou l'autre de ces espèces sur les proies.

Dans une étude récente réalisée dans l'ouest de l'Allemagne, les auteurs ont analysé l'impact de la prédation du renard sur le lapin de garenne, la perdrix grise et le lièvre d'Europe en travaillant sur des données acquises durant 41 ans (Knauer et al., 2010). Les auteurs concluent que l'amélioration des habitats serait bien plus efficace que la régulation des populations de renards pour restaurer les populations de lièvres, lapins et perdrix.



Enfin, pour les campagnols, les principaux facteurs de pullulation sont connus. Ils découlent de la combinaison de deux processus : un changement dans les compositions paysagères comme dans les pratiques agricoles conduisant à une extension de l'habitat favorable au campagnol (généralisation des prairies permanentes) et un enrichissement de ce milieu lié à l'essor de la fertilisation minérale. Des études ont montré que l'impact du renard sur des populations de campagnols était très probablement négligeable lors des phases de pullulation. En dehors de celles-ci, le rôle du renard, comme celui des autres prédateurs généralistes, reste à établir. A ce jour donc, aucune étude n'a permis de trancher et d'affirmer le rôle régulateur du renard sur les populations de campagnols terrestres notamment pendant les phases de pullulation.

---

## RECOMMANDATIONS A L'INTENTION DES CHASSEURS

### Chasse au 1<sup>er</sup> juin :

- À l'affût ou à l'approche, il est parfois possible d'identifier les renardes allaitantes des jeunes renardeaux en phase de croissance et/ou de dispersion dans leur futur territoire. À cette époque de l'année, pour l'élevage de leur progéniture, les renardes prédatent une grande quantité de rongeurs. **Afin d'avoir un comportement éthique par rapport à la survie des jeunes renards et afin de laisser les adultes assurer au mieux leur rôle de prédateur des rongeurs, nous vous recommandons de ne pas prélever de renards pendant l'été.**
- Depuis 3-4 ans, nous rencontrons sur le terrain de nombreux renards atteints par la gale sarcoptique. Cette maladie se propage par contact physique entre congénères et perdure ainsi dans le temps et dans l'espace. En période estivale, il est plus facile d'observer les individus malades ou blessés. Si à ce jour rien ne permet de prouver que le prélèvement d'animaux malades limite la propagation de la maladie, il est cependant recommandé **de privilégier vos prélèvements sur ces catégories d'animaux pour des raisons d'éthique.**
- Chasse en battue et autres modes de régulation : nous vous invitons à vous rapprocher des exploitants agricoles de votre territoire et **en fonction de la situation (pullulation ou d'absence de dommage par les campagnols), modérez et adaptez vos prélèvements de renards.**

En raison du risque d'échinococcose alvéolaire, nous vous rappelons que toute manipulation de renards morts doit être effectuée avec précaution à l'aide de gants à usage unique, l'animal doit être transporté dans un sac poubelle fermé hermétiquement et la réglementation prévoit qu'il doit être enterré ou pris en charge par les services de l'équarrissage. Faites également vermifuger régulièrement vos chiens. Pensez aussi à bien laver les aliments ramassés dans la nature, à consommer de préférence cuits. Ces quelques gestes simples permettent de minimiser les risques de contamination.

L'ensemble des membres du groupe de travail sait pouvoir compter sur vous, en qualité de chasseurs responsables et respectueux des équilibres naturels fondamentaux, pour agir selon les préconisations mentionnées ci-dessus.